



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 085-268501525-20260429-DEL2026815-DE

SLO

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-six, le 29 du mois d'avril à 10h00,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 9  
Date de la convocation : le vendredi 24 avril 2026

Présents : M. Stéphane NICOLEAU, M. Frank DEPOUX, Mme Monique FICHET, Mme Christianne COGNEE, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Patricia BLANCHARD, M. Guy ATLE, Mme Colette GROIZARD, Mme Catherine MAUPETIT-JEHL

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marie-Henriette ELIE (pouvoir donné à Christianne COGNEE),

Absente excusée : Mme Isabelle MERCERON

Désigné secrétaire de séance : Mme Monique FICHET

**DEL2026\_15 - Affaires financières : Budget annexe La Rocterie\_Approbation de l'affectation des résultats 2025**

Constatant que le compte administratif du budget annexe La Rocterie présente un excédent de fonctionnement cumulé de 23 074,27€, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est présentée aux membres du Conseil d'Administration :

Affectation au 002 « résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget annexe La Rocterie : 23 074,27 €

Constatant que le compte administratif 2025 du budget annexe La Rocterie présente un excédent d'investissement cumulé de 19 185,65 €, le report du résultat d'investissement de l'exercice 2025 est présenté aux membres du Conseil d'Administration :

Report au 001 : 19 185,65 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 à la section de fonctionnement (002) pour un montant de 23 074,27 €.
- **APPROUVE** le report du résultat d'investissement 2025 à la section d'investissement (001) pour un montant de 19 185,65 €.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

SLO

ID : 085-268501525-20260429-DEL2026815-DE

DELIBERATION  
PUBLIEE

Le 04/05/26

Le Président,  
Stéphane Nicoleau

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le jeudi 30 avril 2026,

La secrétaire de séance,  
Monique Fichet

